K	CONSIGNE DE NAVIGABILIT N° F-2005-130		Diffusion :	Date d'émission : 3 août 2005	Page : <b>1/2</b>	
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le comp de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.			Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.		
	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) :			Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) :			
Sans objet		Néan	Néant			
Responsable de la navigabilité du matériel : ISSOIRE AVIATION			Type(s) de matériel(s) : Avions APM 20			
Certificat(s) de type n° <b>191</b>						
Fiche(s) de données n° 191						
Chapitre ATA	: Objet :					
79	Nouvelle fixation du réservoir d'huile					

## 1. APPLICABILITE:

La présente consigne de navigabilité (CN) est applicable aux APM 20 LIONCEAU numéros de série 7, 10, 11 et 12.

### 2. RAISONS:

Lors d'opérations d'entretien programmées, il a été découvert sur plusieurs avions des criques sur le bâti moteur. L'expertise a démontré que ces criques apparaissent suite aux vibrations dues à la fixation du réservoir d'huile sur le bâti moteur.

La présente CN impose la fixation du réservoir d'huile directement sur la cloison pare-feu.

#### 3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les actions qui suivent sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de la CN, sauf si déjà accomplies :

- Au plus tard dans les prochaines 110 heures de vol, procéder à l'application du Bulletin Service ISSOIRE AVIATION n° 46.

Ces actions doivent être réalisées conformément à la documentation technique du constructeur.

## 4. **DOCUMENT DE REFERENCE**:

Bulletin Service ISSOIRE AVIATION n° 46 de mai 2005 (Toute révision ultérieure approuvée de ce document est acceptable).

#### 5. <u>DATE D'ENTREE EN VIGUEUR</u>:

13 août 2005.



# **CONSIGNE DE NAVIGABILITE** N° F-2005-130

Diffusion:

Α

Date d'émission :

Page:

3 août 2005

2/2

# 6. REMARQUE:

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

**ISSOIRE AVIATION** BP 1 63501 ISSOIRE Cedex France

Tél.: + 33 4 73 89 01 54 - Fax: + 33 3 4 73 89 54 59

iav@issoire-aviation.com

# 7. APPROBATION:

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2005-6115 du 27 juillet 2005.